Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 3 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 3 septembre, 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Stanislas CAPELLE, Maire.

Conseillers Présents : Stanislas CAPELLE, Jean-François LECLERC, Laurence STEHELIN, Bernard SANCHEZ-PALENCIA, Catherine BARON, Karine BIENSTMAN, Christophe DECHAMPS, Annelise GODBILLE, Remi LECLERCQ, Guillaume PAUMIER, Stéphanie PFEIFFER, Astrid RAMBURE.

Pouvoir de Christelle LEROY à Annelise GODBILLE
Absents excusés : Yves SIOUR, Jean-Baptiste CARU

Désignation du secrétaire de séance :

M Jean-François LECLERC est désigné secrétaire de séance

Date des convocations : le 27/08/2026 Date d'affichage : le 27/08/2026

ORDRE DU JOUR :

- Demande de retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du SDE76
- Travaux de voirie la Haute rue 2026,
- Décision modificative budgétaire
- Questions diverses

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion du 06 juillet 2026 que chaque conseiller a reçu est adopté à l'unanimité.

Demande de retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du SDE76 –

Objet : Avis de la commune sur le retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du SDE76 en application de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales

Le conseil municipal de Longueil, dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 5211-19 et L. 5211-25-1 relatifs, d'une part, aux conditions de retrait d'une commune d'un établissement public de coopération intercommunale et, d'autre part, à la répartition des biens et de l'encours de la dette en cas de retrait de compétence ou de retrait d'une commune) ;

Vu la délibération du 25 juin 2026 de l'organe délibérant du SDE76 décidant de consentir au retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du SDE76 et sollicitant l'accord des conseils municipaux et des conseils communautaires des communes et des EPCI membres conformément aux conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;

Vu la notification en date du au maire de 25/06/2026 de ladite délibération de l'organe délibérant du SDE76, au titre de l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales, qui ouvre au conseil municipal un délai de trois mois pour se prononcer sur le retrait envisagé ;

Considérant que le retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du SDE76 ne peut intervenir qu'avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement et l'accord des conseils municipaux et des conseils communautaires des communes et des EPCI membres, exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement ;

Considérant que le conseil municipal de Longueil doit se prononcer dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée défavorable au retrait.

Considérant :

– que le retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy est de nature à préserver la cohérence des compétences exercées par le SDE76 et ne compromet pas son fonctionnement ni sa stabilité

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er – Avis de la commune de Longueil sur le retrait :

– Donne un avis favorable au retrait de la commune de Quincampoix-Fleuzy du SDE76 tel qu'envisagé par la délibération de son organe délibérant en date du 25 juin 2026, et ce dans les conditions prévues à l'article L. 5211-19 du code général des collectivités territoriales

18h10 : Arrivée de Remi LECLERCQ

Travaux de voirie la Haute rue 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise Eurovia, transmis par la Communauté de Communes Terroir de Caux, concernant la réalisation de travaux sur la voie intercommunale « La Haute Rue ».
Le montant total des travaux s'élève à **3 595,40 € HT**, réparti à parts égales entre la Communauté de Communes Terroir de Caux et la commune, soit **50 % à la charge de la Communauté de Communes et 50 % à la charge de la commune**.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation des travaux sur la voie intercommunale « La Haute Rue » ;
- approuve le devis présenté pour un montant total de 3 595,40 € HT ;

- autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Décision modificative budgétaire

En raison de dépenses supplémentaires liées aux indemnités de fonction des élus ainsi qu'aux charges afférentes par rapport au budget voté, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder à une modification des crédits budgétaires.

Il est proposé d'augmenter les crédits des comptes suivants :

- **Compte 65311 – Indemnités de fonction (élus)** ; + 12000 €
- **Compte 65313 – Cotisations de retraite (élus)** ; +300 €

pour un montant total de **12 300 €**.

Afin d'équilibrer cette modification budgétaire, les crédits du **compte 615221 – Entretien et réparations sur bâtiments publics** seront diminués de **12 300 €**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **approuve cette décision modificative budgétaire** et autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Communication du Maire et des adjoints :

- Laurence STEHELIN

Repas des ainés : la municipalité souhaite renouer avec le traditionnel repas communal pour les ainés de plus de 70 ans du village. La date reste à fixer, nous allons rencontrer des traiteurs.

- Jean-François LECLERC

Une **commission Budget** ainsi qu'une **commission Urbanisme** ont été réunies afin d'examiner les différents dossiers relevant de leurs domaines de compétence.

- Bernard SANCHEZ-PALENCIA :

Etablissement Recevant du Public : un contrôle de conformité aux exigences applicables aux ERP relevant de la responsabilité de la commune a été réalisé en juin.

À la suite de l'installation d'une alarme incendie dans la salle de grande section et à la mairie, les locaux sont conformes à leurs usages actuels et envisagés. Il en est de même pour le bâtiment de l'ancienne mairie.

Évolutions et démarches à engager

- **Ancienne mairie :** une déclaration en catégorie 5 va être effectuée pour les locaux actuellement manquants :
 - salle SMVOS ;

- salle de l'association des parents d'élèves (type L) ;
- salle de kinésithérapie (type W).

Les déclarations de fin de travaux correspondantes doivent également être transmises.

- **Salle Charles Le Moyne :** effectuer une demande complémentaire afin d'obtenir son classement en **ERP de 5e catégorie, type L**, en tant que salle polyvalente, puis transmettre la déclaration de fin de travaux.
- **Salle de classe de maternelle :** nous avons transmis l'achèvement de travaux pour clôturer le dossier.
- **Mairie :** nous avons transmis l'achèvement des travaux pour clôturer le dossier.

- **Vérifications périodiques :** pour l'ensemble des bâtiments, vérifier la validité des contrôles réglementaires et leur présence dans le classeur de sécurité :
 - désenfumage et extincteurs : vérification annuelle ;
 - autres équipements concernés : vérification tous les deux ans.

- **Charreterie :** statuer sur son classement et les conditions d'utilisation. En l'état, le bâtiment est conforme aux exigences applicables aux ERP, à l'exception de l'accessibilité PMR. Cette conformité est à apprécier sous réserve de **matérialiser clairement l'interdiction d'accès à l'escalier**. Un nouveau chemin doit être crée pour avoir une pente PMR pour l'accès aux sanitaires.

<u>Point sur le Plan Communal de Sauvegarde</u> :

À la suite de sa révision et de l'accompagnement du conseil communal réalisé le **28 août**, il reste à intégrer les dernières remarques formulées, puis à prendre **l'arrêté de mise en application du PCS**.

Données personnelles
À l'instar de la liste des personnes vulnérables, le PCS contient des **données à caractère personnel** (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse, etc.).
Ces informations ne sont donc pas publiques et doivent être utilisées **uniquement dans le cadre des finalités prévues par le PCS**, notamment pour la gestion des situations de crise, l'astreinte et l'assistance aux personnes fragiles.
Une attention particulière doit être portée à leur diffusion, leur conservation et leur utilisation afin d'éviter tout usage ou transmission sans lien avec ces finalités.

<u>Signalisation des routes sur la commune</u> :
Une tournée a été faite avec Signalfast en juin 2026 qui a conduit à recenser les exigences et les propositions d'aménagement, complétée d'une tournée de Stanislas et Christophe en août.
=> Une commission terrain est prévue pour faire un plan de signalisation de la commune le 10 sept 2026.

- Stanislas CAPELLE :

Rentrée des classes : des travaux d'entretien et d'aménagement ont été réalisés par les employés communaux pendant les vacances d'été afin de préparer les locaux à la rentrée scolaire.
Du matériel complémentaire a également été acquis, notamment des malles PPMS pour chacune des deux classes concernées et les trousses de secours.
Les travaux de tranchée nécessaires à l'installation de la fibre optique ont été réalisés. La ligne téléphonique de la cantine ne fonctionne plus.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions.
Pour cette rentrée, l'école accueille 80 enfants répartis sur les quatre classes, auxquels s'ajoutent 2 enfants en toute petite section. Nous avons 12 CM2 qui partiront à la rentrée prochaine.
Remy LECLERCQ aimerait une commission pour réfléchir sur le futur. Stanislas CAPELLE précise que la DAASEN invite les maires et les Sivos à réfléchir ensemble à l'avenir de l'école.

11 novembre à 10h30 : nous serons aidés par David DANNE, Président de l'Union Nationale des Combattants (UNC) d'Avremesnil et Délégué Départemental - Commission Affaires Sociales de l'Office National des Combattants et Victimes de Guerre de la Seine-Maritime. David prévoit d'être présent comme maître de cérémonie à Longueil le 11 novembre avec 2 porte-drapeaux et enceinte musicale. Avec les nôtres, nous devrions totaliser 4 porte-drapeaux. Il devrait déposer une gerbe en complément de celle du maire, fleurissement de 14 tombes de victimes de guerre de la commune par le lycée Jean ROSTAND. Conformément aux usages, nous devrions commémorer le 11 novembre à Avremesnil dans la foulée 11h30-12h00).

Réflexion sur un poste de Garde champêtre comme à Avremesnil, Luneray, Gruchet St Simeon.

Réunion de quartier le samedi 19 septembre de 9h00 à 12h00 : secteur rue du Buisson d'Anval, chemin des ruettes à Demottais, rue David Asseline, chemin des Forrières du Midi.

Point sur le matériel informatique et la messagerie des élus
Nous sommes dans l'attente du retour des devis pour l'acquisition de **deux ordinateurs portables** : un dédié au Maire et un destiné à l'usage collectif des adjoints, un antivirus, un antispam, réflexion sur une sauvegarde externalisée ou en interne.
Il est également prévu de mettre en place des **boîtes de messagerie électronique personnalisées pour chaque élu**, afin de disposer d'adresses dédiées à l'exercice de leurs fonctions. Nous pourrons avoir un avenant sur la subvention que la commune avait reçu en 2025.

Travaux électriques étage mairie : un devis a été signé avec l'entreprise **CAUX RENO** pour achever les travaux électriques de l'étage de la mairie, pour un montant de **7 000 €**.
Cette intervention fait suite aux difficultés rencontrées avec l'entreprise initialement retenue et réglée par l'ancienne municipalité, qui n'a pas été en mesure d'achever les travaux prévus. L'entreprise CAUX RENO a donc été sollicitée afin de reprendre et finaliser les travaux électriques nécessaires à la mise en service complète de l'étage de la mairie.

Exposition à la charreterie : la communauté de communes Terroir de Caux va développer un projet d'actions culturelles au cours de l'année 2026-2027, avec 3 artistes locaux.
Les œuvres réalisées seront exposées à la charreterie du 21 au 27 juin 2027.

Un inventaire de la vaisselle de la salle d'activités doit être réalisé, Christelle LEROY va proposer une date.

Citoyenneté des habitants : monsieur le Maire a envoyé à chaque élu un projet d'arrêté concernant la propreté des trottoirs, entretien des plantations et préservation des cours d'eau. Il sera inscrit en commission.

Questions diverses :

Remy LECLERCQ : elagage à réaliser par les propriétaires chemin des forrières du midi.

Dans le cadre de la randonnée « Soirée rando et pauses gourmandes » organisée par l'office de tourisme, qui se déroulera le 17 octobre prochain au départ de Quiberville, elle traversera la commune et le ravitaillement du plat principal sera organisée, au cœur du verger.
Afin de garantir le bon déroulement de la manifestation, et surtout la sécurité des participants, ils ont besoin de quelques bénévoles pour nous accompagner, notamment pour assurer le rôle de signaleurs sur certains croisements présentant un risque, ainsi que pour participer à la fermeture de la randonnée.

GR212 chemin de la novale : à la suite de la reconnexion de la Saâne à la mer, l'influence maritime en vive-eau ennoie le GR 212 au sud de la station de Ste Marguerite sur Mer. Les usagers du GR ont donc de grandes difficultés à empreinte le chemin parfois ennoyé et très souvent boueux. Nous attendons le retour des Bassins Versants.
Le chemin doit être surélevé comme Monsieur LEFORESTIER, Président des Bassins Versant s'est engagé à le faire.

Fin de séance 19h51

Le Maire,
Stanislas CAPELLE

Le secrétaire de séance,